

Numéro	CFVU/2022-10-11/01
Date d'affichage	11/10/2022
Date de mise en ligne	11/10/2022
Date de transmission au Recteur	N/A

**Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne**

-  
**Délibération du 11 octobre 2022 portant approbation du procès-verbal de la séance du  
28 juin 2022**

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal ci-après annexé de la séance de la commission de la formation et de la vie universitaire du 28 juin 2022.

<b>Délibération CFVU-2022-10-11/01</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	25
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	25
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

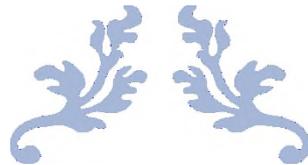
Paris, le 11 octobre 2022

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.



---

**PROCÈS-VERBAL  
COMMISSION DE LA  
FORMATION ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE (CFVU)**

---

Séance du 28 juin 2022



## **Rappel de l'ordre du jour**

- I. Informations de la Présidente et des Vice-Présidents**
- II. Adoption du procès-verbal de la CFVU du 1er juin 2022**
- III. Bonification**
- IV. Charte de la vie associative**
- V. Campagne d'accréditation 2025-2030**
- VI. Créations de formations**
- VII. Maquettes de formations : processus d'instruction, décision, publication**
- VIII. Modifications de maquettes**
- IX. FSDIE : Aides sociales, Aide à projets, CVEC**
- X. Fonctions ouvrant droit à PRP 2021-2022 (CFVU réunie en formation restreinte)**
- XI. Questions diverses**



## Participants

*24 présents, dont 10 procurations sur 40 membres*

### Professeurs

Mme Christine NEAU-LEDUC, *Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - Réinventons Paris 1*

M. Marc Arthur DIAYE, *Paris 1 en commun*

Mme Sylvie FOL, *Pour une université libre et solidaire*

M. Jérôme GLACHANT, *Vice-Président de la CFVU, Réinventons Paris 1*

### Maitres de Conférences et autres enseignants

Mme Laurence AMIEL-COSME,

M. Nicolas BARGUE, *Réinventons Paris 1*

M. Jean-François CAULIER, *Réinventons Paris 1*

M. Emmanuel CHARRIER, *Pour une université libre et solidaire*

Mme Ai-Thu DANG, *Paris 1 en commun*

Mme Raphaëlle LAIGNOUX, *Vice-Présidente de la CFVU, Paris 1 en commun*

Mme Irène POLITIS, *Réinventons Paris 1*

### B.I.A.T.S.S

M. Michel KRYZANIAK, *SNPTES & Non Syndiqués*

M. Pierre MOLARD, *Sgen CFDT, UNSA A & I, UNSA ITRFBio, UNSA Sup'Recherche & Non Syndiqués*

M. Antoine SCOTTO-D'ABUSCO, *CGT FERC Sup — Snasub-FSU*

### Étudiants titulaires

M. Esteban BOUGEARD, *Vice-Président étudiant du Conseil Académique - UNEF et indépendant. e. s*

M. Baptiste DUPOUX, *UNEF et indépendant. e. s*

M. Augustin PIERRAT, *Le poing levé*

### Personnalités extérieures

Mme Martine BLANCHE, CFTC

### Étaient représentés :

Mme Marie Claude AUVERGNE donne procuration à Mme Irène POLITIS

M. Thierry BEGUE donne procuration à Mme Raphaëlle LAIGNOUX

Mme Martine Blanche donne procuration à M. Nicolas BARGUE

M. Yves-BUCHET DE NEUILLY donne procuration à M. GLACHANT

M. Baptiste DUPOUX donne procuration à M. Augustin PIERRAT

Mme Lorelia DE BRESSON donne procuration à M. Augustin PIERRAT

Mme Sylvie FOL donne procuration à M. Marc-Arthur DIAYE

Mme Nadia MOKHBI donne procuration à M. Michel KRZYZANIAK

Mme Anne ROUSSELET-PIMONT donne procuration à Mme Raphaëlle LAIGNOUX

M. Noé TAIEB donne procuration à M. Esteban BOUGEARD

### Collège des invités (Directeurs d'UFR, départements, instituts, bibliothèques, Responsables de services, VP)

Mme Tiffany AUDOUX, *Responsable Pôle VE DEVE*

Mme Tiphaine MASSON, *Responsable Culture*  
M. Stéphane BIENVENU, *Chargé d'études finance, Pôle OF DEVE (zoom)*  
Mme Laure CHRISTOPHE, *Directrice de la DEVE*  
M. Christophe DELEVACQ, *DPEIP*  
Mme Ariane DUPONT-KIEFFER, *VP déléguée Responsabilité sociétale PR*  
Mme Ana ELU GRIGORAS, *Assistante de direction, Pôle OF DEVE*  
Mme Marie GUYOMARC'H, *Gestionnaire EHS*  
M. Jean-Sébastien LENFANT, *EC EMS*  
M. Eddy MARIE-ROSE, *RA EHS*  
M. Pierre MEDAN, *EC EMS*  
M. Bruno NAZARET, *Directeur UFR27*  
M. Hailton PACHECO-DUARTE, *Responsable DEVE Pôle OF*  
Mme Béatrice PIAZZA-PARUCH, *Directrice DPEIP*  
M. Florent PRATLONG, *EC EMS*  
M. Philippe RAIMBOURG, *Directeur EMS*  
M. Benoit ROCQUES, *Directeur adjoint DSIUN*  
M. Bertrand WIGNIOLLE, *Directeur EES*



## Début de la séance à 9 heures 45

*La séance de la CFVU est enregistrée à des fins de secrétariat uniquement.  
Les membres œuvrent pour l'intérêt général de l'Université bien qu'ils soient élus sur des listes différentes.*

### I. Informations de la Présidente et des Vice-Présidents

**Mme Christine NEAU-LEDUC**, *Présidente de l'Université*, se réjouit de la reprise des enseignements et des réunions en présentiel et sans masque ces dernières semaines. Tous les examens ont pu être organisés dans des conditions satisfaisantes, grâce au dévouement des services et des enseignants. Les préentrées sont en cours de préparation.

Par ailleurs, cette nouvelle année marque le lancement de la nouvelle procédure d'accréditation par le HCERES, qui doit aboutir à la signature du contrat quinquennal avec le Ministère. Cette procédure permet de dresser un bilan et d'initier de nouveaux projets.

### II. Adoption du procès-verbal de la CFVU du 1<sup>er</sup> juin 2022

*Le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2022 est approuvé à l'unanimité.*

### IV. Charte de la vie associative

**Mme Raphaëlle LAIGNOUX**, *Vice-Présidente CFVU*, explique que la Vice-Présidence propose une nouvelle version de la charte de 2015, parce que les étudiants et le Pôle Vie étudiante de la DEVE constatent que la vie associative de l'université pourrait être améliorée, tant sur le plan quantitatif (90 associations actives pour 45 000 étudiants), que qualitatif. Les associations pourraient en effet être mieux accompagnées, comme en témoignent :

- l'absence de répertoire des associations à jour, ce qui empêche le Pôle de la Vie étudiante d'adresser des messages groupés à l'ensemble des associations, et nuit donc à la diffusion d'informations,
- le manque d'actualisation des informations de la charte (la charte indique que la réponse à une demande de locaux est reçue sous une semaine, le délai est beaucoup plus long en réalité, elle ne mentionne pas la CVEC...).

Ainsi, il était nécessaire de réviser le texte de 2015 pour faire évoluer la culture de la vie associative étudiante à Paris 1 et favoriser le dynamisme associatif.

**M. Esteban BOUGEARD**, *Vice-Président CFVU*, remercie la Présidence d'avoir accepté de réviser ce texte. L'objet principal de cette refonte est de répondre aux besoins exprimés par un grand nombre d'associations qui signalent manquer de cadres, et ne pas savoir comment évoluer concrètement au sein de l'université (reconnaissance, domiciliation, droits...). Elle permettra également d'intégrer au texte diverses réformes ultérieures à 2015.

**Mme Raphaëlle LAIGNOUX**, *Vice-Présidente CFVU*, ajoute que les propositions de modification du texte ont été guidées par une volonté de clarifier la charte, afin de faciliter le travail du Pôle de la Vie étudiante et des associations.

La première orientation vise à préciser la définition des associations étudiantes et des différents statuts associés. Les critères retenus pour définir une association étudiante active à Paris 1 sont les suivants :

- bureau composé d'étudiants,
- reconnaissance de l'association par l'université (envoi de documents officiels et d'une fiche d'information à l'université),
- au moins un membre du bureau doit être étudiant à Paris 1.

De la reconnaissance des associations découle des droits. Ces droits sont clarifiés et rassemblés à l'article 3 du projet de charte, et concernent :

- l'accompagnement général par le Pôle étudiant de l'université (aide, proposition de formations...),
- les conditions d'utilisation des locaux,
- les modalités de l'appui financier, à travers la CVEC et le FSDIE en particulier,
- les conditions d'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 300 euros par association (dossier dématérialisé à rendre annuellement, présenté en CVEC chaque automne),
- la communication et la visibilité au sein de l'université (distribution de tracts, panneaux d'affichage, dépôt d'informations sur le site de la vie étudiante...).

Enfin, d'un point de vue formel, les redondances ont été supprimées et la charte a été mise en conformité avec la dernière version du règlement intérieur. La version proposée à l'instance est issue des échanges entre la VP, le Pôle Vie étudiante, les VP étudiants et les associations étudiantes. Le texte a été travaillé au sein du Comité permanent de la CFVU à trois reprises, et intègre les remarques exprimées par les étudiants du Conseil d'administration et de la CFVU lors de la réunion du 9 juin.

**M. Esteban BOUGEARD**, *Vice-Président CFVU*, précise que l'objectif de la subvention de fonctionnement est d'aider les associations naissantes ou rencontrant des difficultés financières à régler différents frais (banque, assurance...), afin qu'elles ne commencent pas leur mandat en étant endettées. Les subventions actuelles (FSDIE et CVEC) permettent de financer des projets, mais ne couvrent pas nécessairement ces frais.

Par ailleurs, dorénavant, l'université distingue la domiciliation et la reconnaissance des associations. Les associations n'ont donc plus besoin d'être domiciliées à Paris 1 pour bénéficier du FSDIE ou réserver une salle.

Enfin, la révision de la charte permet de poser un cadre réglementaire, et ainsi de clarifier la situation des associations par rapport à Paris 1.

**Mme Raphaëlle LAIGNOUX**, *Vice-Présidente CFVU*, indique que deux obligations ont également été ajoutées à la demande des associations :

- article 4,2 : obligation de former au moins une personne par association à la prévention des violences sexistes et sexuelles,
- article 4.3 : sensibilisation des associations organisant des événements festifs aux risques en milieu festif.

**Mme Irène POLITIS** demande si cette charte concerne uniquement les associations ayant une action transverse à l'université, ou également les associations spécifiques à une filière.

**Mme Raphaëlle LAIGNOUX**, *Vice-Présidente CFVU*, répond que ces dispositions concernent toutes les associations.

**M. Pierre MOLARD** s'interroge sur l'organisation des formations sur les violences sexistes et sexuelles, et remarque qu'elles comprendront de nombreux stagiaires.

**Mme Raphaëlle LAIGNOUX**, *Vice-Présidente CFVU*, explique que la Vice-Présidence a décidé d'organiser des formations internes pour la première année (à raison de trois sessions, puisque 90 stagiaires sont attendus au vu du nombre d'associations actives à Paris 1). La possibilité de présenter une attestation de formation provenant d'un organisme extérieur sera envisagée l'année suivante.

**Mme Ai-Thu DANG** signale que certains Masters de l'EES comptent parfois deux associations (M1 et M2). Elle s'interroge donc sur leur redondance, d'autant que l'octroi de la subvention de fonctionnement aux associations reviendrait à accorder 600 euros au Master.

**Mme Raphaëlle LAIGNOUX**, *Vice-Présidente CFVU*, indique que la liberté d'association constitue un droit fondamental des étudiants, sur lequel la Présidence n'intervient pas. Elle note le point d'attention concernant les financements, mais rappelle qu'ils sont soumis à l'avis de la CVEC et du CA. En outre, les quelques associations propres aux Masters 2 se consacrent en général à l'insertion professionnelle et au lien avec les *Alumni*. Or, un nouveau dispositif en cours d'élaboration pourrait prendre en charge ce lien, et éventuellement remplacer ces associations.

**M. Esteban BOUGEARD**, *Vice-Président CFVU*, précise que certains M1 comptent plusieurs débouchés en M2, ce qui peut expliquer la multiplicité des associations. Toutefois, pour les associations de M1 et de M2 au sein du même parcours, l'université peut conseiller la fusion, mais ne peut en aucun cas l'imposer, en vertu du droit d'association protégé par la loi de 1901.

**M. Michel KRYZANIAK** confirme que l'association s'appuie sur le désir et la liberté de deux personnes de s'associer. L'université doit organiser, réguler, et éventuellement inciter des associations à se rapprocher, dans l'idée de les soutenir dans l'exercice de leur liberté.

**M. Baptiste DUPOUX** observe que la charte pose plusieurs problèmes, puisqu'elle reprend des points du règlement intérieur, et tend à permettre à l'université de réguler l'activité politique en son sein.

**Mme Raphaëlle LAIGNOUX**, *Vice-Présidente CFVU*, assure que l'esprit de la charte n'est pas de réguler l'activité des étudiants. Le préambule rappelle que Paris 1 encourage tout type d'engagement, et la définition des associations précise que certaines représentent (politiquement) les étudiants.

Concernant le règlement intérieur, certains points ont été retirés suite à la réunion avec les élus CFVU et CA. Toutefois, les associations sont tenues de respecter ce règlement. La charte affirme néanmoins que la distribution de tracts est libre dans l'université.

Cependant, une pratique à PMF a parfois dépassé les limites de la charte ou du règlement intérieur. Le directeur des services transmettra donc une nouvelle note pour garantir l'application de ces textes actualisés.

*La charte est approuvée par 21 voix favorables et trois voix défavorables.*

## V. Campagne d'accréditation 2025-2030

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, rappelle que l'offre de formation de Paris 1 émane des composantes, puis est discutée en CFVU et en CA. Ce processus est piloté par le HCERES, et

devrait durer deux ans. Ainsi, à compter de la rentrée 2022 s'ouvre une première phase de travail, pendant laquelle l'université doit réaliser son auto-évaluation. Cette évaluation fera ensuite l'objet d'un dialogue avec le HCERES (de juin à l'automne 2024), en vue de la validation de la nouvelle offre de formation et de sa mise en œuvre à la rentrée 2025.

La méthodologie du HCERES évolue en fonction des vagues successives (Paris 1 et les universités parisiennes s'inscrivent dans la vague D). Les attentes relatives à la vague C (lancée un an en arrière) figurent dans le référentiel disponible sur le site de l'organisme.

Ainsi, à compter de la rentrée 2022, l'université devra réaliser une auto-évaluation des quatre dernières années du contrat, voire davantage. Les évolutions intervenues dans les exigences des tutelles devaient s'orienter vers une simplification des processus et une normalisation des documents.

La deuxième phase de ce processus s'étendra de juin 2023 à mars 2024, et concerne notamment l'accréditation de la nouvelle offre de formation (définition par mention de l'offre de diplômes), pour laquelle la CFVU joue un rôle important.

L'auto-positionnement de l'établissement doit donc intervenir à horizon 2023 (déclinaison des maquettes par blocs de compétences...). Il porte sur trois niveaux (premier, deuxième et troisième cycles), et pourrait être réparti entre la CFVU et la CR. Le HCERES intègre les écoles doctorales dans la section de l'évaluation des formations. L'auto-positionnement consiste en premier lieu à saisir des données dans un fichier Excel sur le nombre d'inscrits, d'échecs, d'insertions professionnelles... Des commentaires peuvent ensuite être ajoutés sur la mise en œuvre de certains définitifs au sein de la formation. Enfin, les porteurs qui réaliseront ce travail devront se noter (de 0 à 5) en fonction de l'atteinte de leurs objectifs.

Ainsi, la CFVU et les instances devront élaborer des lignes directrices communes afin de permettre aux formations de se positionner, et d'assurer une certaine cohérence au sein de l'établissement. Toutefois, ces guides nécessitent que la stratégie de l'établissement soit clairement définie et formalisée, afin que les porteurs puissent se repérer (internationalisation, participation à Una Europa, multidisciplinarité...).

Par ailleurs, le référentiel demande aux porteurs de démontrer que leur gouvernance comporte des ponts possibles vers des partenaires régionaux ou du monde économique — ce qui peut créer des difficultés en termes d'auto-évaluation. Il leur sera également demandé de décliner les maquettes des formations en blocs de compétences. Le projet Comp++, financé par le Ministère, réfléchit depuis quelque temps, cherche à créer une approche matricielle pour faciliter cette déclinaison, par exemple en proposant un tableau à cocher en fonction des compétences développées dans les composantes.

Le VP a conscience de la réticence de certains enseignants quant à l'approche par compétence. Il estime néanmoins que ce prisme peut être intéressant pour réfléchir aux activités de l'université. L'établissement peut également proposer une logique d'acquisition de connaissances disciplinaires, et démontrer ensuite qu'elles permettent d'acquérir des compétences utiles sur le marché du travail.

Enfin, la CFVU doit réaliser un travail de définition et de cadrage de l'évaluation, afin de fournir des outils qui aident les composantes et les responsables de formation à la réaliser. Une méthode de travail devra également être trouvée pour équilibrer l'initiative des composantes et la nécessité de faire transparaître une politique d'établissement. Cette politique recouvre des enjeux stratégiques, comme la taille souhaitée de l'établissement ou des formations, la répartition entre

licences et masters, le positionnement de l'offre de Licence (notamment orientée vers le marché du travail), l'organisation de l'offre de Master (création ou refonte de formations), *etc.*

En termes de calendrier, le VP propose d'ajouter aux quatre CFVU prévues (11 octobre, fin novembre et deux en juin) une réunion supplémentaire en novembre, afin de mieux assoir le processus de formation et de le présenter aux composantes.

**Mme Christine NEAU-LEDUC**, *Présidente de l'Université*, insiste sur l'ancienneté de l'offre actuelle de formation, élaborée en 2014 et appliquée à compter de 2016. L'auto-évaluation qui devait intervenir en 2018 a en outre été reportée en raison du recul insuffisant de l'université sur cette offre. Le travail de révision profonde de l'offre de formation est donc opportun.

**Mme Sylvie FOL** estime que cette période de révision de l'offre constitue également une opportunité de réfléchir à la répartition des moyens budgétaires entre les différents segments de l'offre. Le dernier rapport de la Cour des comptes incite à renforcer le développement des formations en alternance en licence. Or, si cette offre se développe à moyen constant, l'établissement devra réfléchir à la répartition de ses ressources entre les Licences en alternance et les Licences « non sélectives », qui risquent de voir leur situation se dégrader. Il serait opportun de dresser un bilan de l'allocation actuelle de moyens.

Par ailleurs, les questionnaires auxquels les responsables de composante devront répondre sont effrayants. Ils s'inscrivent dans un processus de normalisation des diplômes, avec lequel l'élue est pleinement en désaccord. Cette évolution interroge sur la mission de l'université, et sur ce que les enseignants-chercheurs souhaitent transmettre à leurs étudiants.

**Mme Christine NEAU-LEDUC**, *Présidente de l'Université*, confirme que le document à remplir n'est pas exaltant. Toutefois, l'université doit également à ses étudiants les moyens de monter en connaissance et en compétences, afin qu'ils puissent s'insérer professionnellement. Le travail le plus intéressant réside dans l'élaboration de la stratégie de l'établissement, et ses choix pour les étudiants.

Par ailleurs, le terme du contrat 2019-2024 signé avec l'État a été reporté d'un an en raison de la crise sanitaire. Le calendrier présenté ce jour intègre ce retard, en indiquant une mise en œuvre de l'offre de formation en 2025.

## VI. Créations de formations

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, indique que le point est consacré à la création du DU FLE-SA (Français langue étrangère Sorbonne Alliance). Ce DU complète l'offre actuelle de Paris 1 en termes de formation « passerelle ». Le DU PEPS, créé l'année précédente, s'adressait aux étudiants de niveau B1-B2. Le DU FLE-SA concerne le niveau de langue inférieur (A1-A2), et est créé en partenariat avec Sorbonne-Nouvelle, au sein de Sorbonne Alliance. Ce DU sera ouvert aux étudiants non francophones.

Un travail a été effectué en urgence au sein des deux universités, notamment pour proposer cette solution aux étudiants réfugiés d'Ukraine dès la rentrée prochaine (bien que ce DU n'est pas réservé à une nationalité particulière). Cependant, Sorbonne-Nouvelle ne se trouve pas en capacité d'ouvrir le DU à la rentrée de septembre, et propose de reporter son lancement à janvier 2023.

Ainsi, la Vice-Présidence propose de ne pas intégrer au vote la participation de Paris 3 Sorbonne Nouvelle à ce stade. Toutefois, il est nécessaire de trouver une formation pour les étudiants étrangers (ukrainiens) qui ont intégré le DU FLE et veulent rejoindre le DU FLE-SA à la rentrée.

**M. Emmanuel CHARRIER** regrette d'apprendre le report de participation de Paris 3 Sorbonne Nouvelle en séance, et demande si la Présidence est certaine que Paris 3 sera capable d'ouvrir ce DU en janvier.

**Mme Christine NEAU-LEDUC**, *Présidente de l'Université*, indique qu'une réunion sera organisée prochainement avec la Présidence de Paris 3 pour aborder les différents projets en cours d'élaboration dans Sorbonne Alliance. Néanmoins, une solution devra être trouvée pour assurer la continuité pédagogique pour les étudiants non francophones qui suivront la formation ouverte en juin et l'université d'été, et devaient intégrer le DU FLE-SA en septembre.

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, précise que la volonté de reporter le lancement du DU à janvier émane de Paris 3. La convention doit être signée, et prévoit un partage à 50 % — 50 % des locaux et du paiement des heures de la formation.

**M. Emmanuel CHARRIER** s'interroge sur la possibilité d'obtenir le financement du MEnS pour un semestre et de semestrialiser le DU.

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, estime qu'un vote pourrait être organisé en séance, et éventuellement modifié ultérieurement, en fonction des ajustements demandés par Paris 3. Ce vote pourrait permettre de solliciter un financement partiel auprès du réseau MEnS.

**Mme Christine NEAU-LEDUC**, *Présidente de l'Université*, observe que la fiche financière de cette formation, cofinancée, ne pourra pas être soumise au CA en présentant uniquement l'engagement de Paris 1. En revanche, la maquette et le RCC pourraient être adoptés en séance, et éventuellement modifiés ultérieurement.

**M. Emmanuel CHARRIER** précise que la période de dépôt des demandes de subvention auprès du MEnS se clôt le 30 juin. Il avait été évoqué avec le MEnS d'adosser le DU FLE-SA au DU PEPS, en expliquant que la formation ouvrira en janvier, pour un semestre. Toutefois, l'université devra déterminer ce que ce semestre donnera comme diplôme (demi-diplôme, niveau de langue). Néanmoins, les DU de passerelles peuvent être semestrialisés ou annualisés.

Par ailleurs, le MEnS se félicite que Paris 1 propose une formation en langue qui s'adresse aux débutants. L'organisme pourrait donc accorder une subvention partielle à l'université, même si la formation débute en cours d'année.

**Mme Christine NEAU-LEDUC**, *Présidente de l'Université*, assure que Paris 3 n'abandonne pas le projet.

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, estime que cette maquette doit être votée en séance, bien que le projet ne puisse pas être présenté en CA sur son aspect financier. Un travail devra également être mené pour proposer une poursuite d'études aux étudiants inscrits au FLE-. En outre, la position du Ministère sur l'accueil et le financement de l'accueil des étudiants ukrainiens n'est pas claire. Les réponses que Paris 1 peut adresser à ces étudiants sont souvent inadaptées, parce que l'actuel DU PEPS se situe à un niveau trop élevé de français et des capacités d'accueil limitées, et que la plupart de ces étudiants n'ont pas un niveau en français suffisant pour intégrer les formations de l'université.

**M. Emmanuel CHARRIER** remarque que Paris 1 peut également attendre la fin de l'année afin de voir si Paris 3 se retire. Le MEnS semblait souhaiter soutenir davantage cette initiative que la normale, parce qu'elle s'adresse à de grands débutants, ce qui pourrait compenser l'absence de financement de Paris 3.

***Sous réserve de la clarification de la position de Paris 3, le RCC et la maquette du DU FLE-SA sont approuvés à l'unanimité.***

## VIII. Modifications de maquettes

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU* indique qu'un grand nombre de modifications de maquette sont proposées en raison de l'attente accumulée et d'un changement intervenu dans la procédure dite simplifiée.

- **M1 AES**

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, indique que la modification du M1 AES proposée vise à résoudre la divergence entre les crédits ETCS et les coefficients, qui conduisait à une surpondération de la note en langue. Le coefficient des langues sera donc ramené à 1/14 dès la rentrée 2022-2023.

***La modification de la maquette est approuvée à l'unanimité.***

Le VP précise que de nombreux problèmes de cette nature interviennent. Ils étaient auparavant traités par une procédure simplifiée (sans présentation en CFVU), si le conseil de l'UFR approuvait les changements. Toutefois, il s'est avéré que cette procédure n'est pas conforme à la réglementation. Toutes les modifications de ce type seront donc présentées à l'instance compétence, la CFVU.

Enfin, les échelles de coefficient et d'ECTS devront être davantage normées dans la prochaine campagne d'accréditation pour éviter ces incohérences.

- **Master Études sur le genre**

**M. Bertrand WIGNIOLLE** rappelle que le Master d'Etudes sur le genre est pluridisciplinaire, et repose sur la collaboration de plusieurs UFR de Paris 1 et Paris 3. La maquette compte peu de cours dédiés au Master, et s'appuie sur des mutualisations avec d'autres masters. Les parcours disciplinaires sont principalement liés à une ou deux composantes de l'université. Ainsi, les changements proposés, en complément des modifications présentées antérieurement, s'appuient sur trois principes :

- harmoniser les attentes des parcours (ajout d'un mémoire à la fin de l'ensemble des M1...),
- reporter les intitulés des cours mutualisés dans la maquette,
- laisser plus de liberté aux étudiants quant au choix de leurs cours — ce qui répond également aux contraintes techniques des emplois du temps.

***Les modifications relatives au Master Etudes sur le genre sont approuvées à l'unanimité.***

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, salue le travail réalisé par la DEVE et le Pôle Offre de formation pour reporter chacune des modifications dans Apogée.

- **UFR02 : M2 Épistémologie et Sciences humaines**

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, présente M. Jean-Sébastien LENFANT, qui a rejoint Paris 1 en 2021 et repris le poste de Mme Annie COT.

**M. Jean-Sébastien LENFANT** rappelle que ce Master d'Epistémologie économique tire son origine d'un DES créé en 1974. Il souhaite donc clarifier le fonctionnement du Master.

Près d'un tiers des étudiants de ce Master ont déjà réalisé un M2. Cette formation doit donc leur fournir des outils fondamentaux pour apprécier la dimension interdisciplinaire de l'économie, et

satisfaire les besoins de plus en plus exprimés de travailler sur des thématiques diverses (environnement, santé, choix sociaux, éthique économique, concurrence, économie comportementale...). Il semblait donc nécessaire d'adapter l'offre de la formation en intégrant davantage de partenariats et de liens avec les autres disciplines de l'université (philosophie, histoire, sciences politiques...).

Ainsi, la nouvelle offre respecte l'esprit du master (socle de six cours fondamentaux et de deux séminaires obligatoires), tout en permettant aux étudiants de suivre quatre cours optionnels très divers (40 possibilités).

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, précise que les cours relèvent de l'offre de Paris 1 et de l'EHESS, et devraient faire l'objet d'une convention entre les deux établissements. L'année 2022-2023 constituera une expérimentation.

**M. Antoine SCOTTO D'ABUSCO** s'inquiète du nombre d'étudiants attendus et des débouchés de la formation (hormis le doctorat).

**M. Jean-Sébastien LENFANT** répond que le Master compte actuellement entre 12 et 13 étudiants (pour le parcours Sciences humaines), pour une capacité d'accueil de 20 étudiants. L'objectif est donc d'atteindre 20 étudiants en 2023-2024. De nombreux étudiants ne poursuivent pas en thèse. Toutefois, les enseignants extérieurs à Paris 1 qui interviennent pendant les séminaires permettent d'accompagner les étudiants dans leur recherche de financements dans d'autres universités. Ainsi, cinq à six étudiants parviennent à obtenir des financements pour leur thèse chaque année.

En outre, de nombreux étudiants rejoignent cette formation alors qu'ils disposent déjà d'un Master. Ils peuvent donc poursuivre leur parcours initial après cette année de réflexion. Les étudiants s'insèrent ensuite dans divers milieux professionnels (enseignement, édition...).

Enfin, le Directeur envisage d'élargir la possibilité pour les étudiants d'effectuer des stages dans des établissements publics ou parapublics. Tous les étudiants trouvent rapidement un emploi après le Master.

**M. Noé TAIEB** remarque que la maquette indique que chaque UE complémentaire compte un coefficient de 4, excepté la philosophie sociale (coefficient 1).

**M. Jean-Sébastien LENFANT** indique qu'il vérifiera ce point.

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, indique que la modification peut être effectuée en séance.

**Les modifications relatives au M2 Epistémologie et Sciences humaines sont approuvées à l'unanimité.**

- **UFR06 : M2 Stratégie Commerciale et Politiques de Négociation (SCPN)**

**M. Pierre MEDAN** indique que les modifications proposées pour ce Master sont mineures, et visent à rehausser la durée maximale des contrats des étudiants en alternance. En effet, certaines entreprises demandent aux apprentis de commencer à une date donnée, ce qui conduit généralement les contrats à durer 13 mois. Or, les formations doivent comprendre plus de 436 heures de cours pour que les contrats associés puissent durer plus de 12 mois, ce qui n'est pas le cas du M2 actuel (410 heures). La modification proposée consiste donc à porter à 440 heures le volume de cours de la maquette, en augmentant le nombre d'heures de certains cours. Ce

changement est financé par le Master, qui s'est largement auto-financé sur les trois dernières années.

Certains changements sont également intervenus (regroupement de cours...) pour améliorer la cohérence de la formation.

**M. Antoine SCOTTO D'ABUSCO** demande si les étudiants pourront toujours demander des contrats de 12 mois.

**M. Pierre MEDAN** le confirme.

***Les modifications relatives au M2 Stratégie Commerciale et Politiques de Négociation sont approuvées à l'unanimité.***

- **M1 Finance**

**M. Philippe RAIMBOURG** indique que les modifications demandées constituent des compléments aux changements présentés antérieurement. Elles concernent la préparation de deux diplômes.

Le premier est le *CFA* (équivalent du diplôme d'Expertise-comptable dans le monde anglo-saxon), qui comporte trois niveaux, et est fortement reconnu sur les marchés du travail international et français. Ce diplôme est organisé par une association internationale, et les sessions de certification se déroulent à Paris pour les deux premiers niveaux. Les étudiants s'inscrivent à ces épreuves de manière indépendante. Toutefois, la composante a décidé de les accompagner en proposant un cours optionnel de 36 heures au semestre 2, qui visera principalement à les préparer aux modalités de l'examen (QCM) — le programme s'apparentant à celui du M1 Finance. Ces cours sont financés sur ressources propres.

Le deuxième cours concerne les étudiants ayant obtenu une double Licence Droit et Gestion qui souhaitent poursuivre leur double formation en Master, en s'inscrivant en Master Finance et en suivant les cours de droit à distance à l'IED. Cependant, le suivi de la formation à distance est complexe et les cours sont déséquilibrés. Par conséquent, un cours de 36 heures optionnel est proposé pour les préparer au M1 Droit des affaires de l'IED. Ces heures sont également financées sur ressources propres.

***Les modifications relatives au M1 Finance sont approuvées à l'unanimité.***

- **UFR06 : M1 et M2 Innovation Management des Technologies & Entrepreneuriat ; M2 Innovation Management des Technologies & Développement Durable**

**M. Florent PRATLONG** indique que les modifications proposées ont fait l'objet d'un vote du conseil de l'UFR en février, et concernent :

- la réduction du coefficient du cours de M1 « Economie industrielle » de six à cinq, afin d'augmenter le coefficient du cours « Management entrepreneurial et création d'entreprise » de trois à quatre,
- l'introduction d'un TD d'accompagnement des étudiants de M2 sur les *soft skills* (esprit d'équipe, engagement, confiance, intelligence émotionnelle...) à la demande des tuteurs en apprentissage dans les entreprises,
- l'inversion des cours d'Entrepreneuriat et de développement durable pour améliorer la cohérence pédagogique du M2,

- la création d'un cours (18 heures équivalent TD) sur le management des univers virtuels (métavers), à la demande des étudiants,
- le changement de l'intitulé du cours « Management de projets innovants et développement de produit » en « *Product owner* et management de projets innovants », puisque la notion de *product owner* correspond à une réelle expertise identifiée dans les entreprises,
- l'intégration de la possibilité que les étudiants puissent obtenir des certifications professionnelles (Fresque du climat, PMI...).

Ces modifications sont financées par le Master Management de l'innovation, qui est en apprentissage et en contrat de professionnalisation. Ce Master avait été ouvert avec un équilibre budgétaire atteint à 20 étudiants, mais en raison de la forte demande, ses capacités ont été augmentées à 30 étudiants, soit 87 500 euros supplémentaires estimés, ce qui permet de financer les 18 et 24 heures de TD proposées.

***Les modifications relatives aux M1 et M2 Innovation Management des Technologies & Entrepreneuriat ; M2 Innovation Management des Technologies & Développement Durable sont approuvées à l'unanimité.***

- **UFR09 : Master et Magistère Relations internationales et actions à l'étranger**

**M. Eddy MARIE-ROSE** indique que les modifications proposées visent à mettre en conformité la formation, à préciser la fiche financière du Magistère et à actualiser la RCC. Aucun de ces changements n'impacte le coût de la formation ni le volume horaire des étudiants. Les charges d'enseignement oubliées dans la précédente maquette ont été précisées, de même que les intitulés et les volumes horaires. Ainsi, les modifications proposées concernent :

- la suppression d'une UE,
- la demande de permettre aux étudiants de suivre un cours de langue en bonus,
- l'augmentation des coefficients du grand oral du magistère 1 et de la note de projet du magistère 2 d'un à deux, afin de valoriser ces exercices,
- dans les Magistère 3 et Master 2, le remplacement de « stages » par « expérience en milieu professionnel »,
- l'ajout d'un cours de sécurité-défense au choix des étudiants concernant l'UE 1, suite au conseil de perfectionnement de 2021.

- ***Les modifications relatives au Master et Magistère Relations internationales et actions à l'étranger***

***sont approuvées à l'unanimité.***

- **UFR27 : M2 Modélisation aléatoire**

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, indique que les modifications proposées pour ce Master sont très mineures. Ce M2 fait l'objet d'un partenariat avec Paris Diderot, désormais Université Paris Cité, qui contribue fortement à l'offre de formation. Le partenaire a réalisé des ajustements sur la maquette de la formation, ce qui impacte les ECTS.

**M. Bruno NAZARET** ajoute que ces modifications sont intégralement prises en charge par Paris Cité.

***Les modifications relatives au M2 Modélisation aléatoire sont approuvées à l'unanimité.***

- **FCPS : DU Sorbonne IT — Droit du numérique et des données**

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, indique que ce DU a été interrompu en raison du Covid. Les responsables ont souhaité ajouter des heures d'enseignement à ce DU, qui compte 120 heures à ce jour, pour accroître son attractivité et le compléter. Ainsi, la modification proposée porte sur la création d'un à deux cours supplémentaires, à hauteur de 10 à 15 heures, et financés sur les ressources propres du DU.

La fiche financière ne figure pas dans le présent dossier, mais devra être présentée lorsque ce projet sera soumis au CA le 7 juillet.

***Les modifications relatives au DU Sorbonne IT - Droit du numérique et des données sont adoptées à l'unanimité.***

**M. Pierre MOLARD** s'étonne que des modifications soient votées ce jour pour la rentrée 2022, alors que le calendrier de la CFVU prévoyait que les dernières modifications soient votées lors de la séance du 29 mars. Ces changements tardifs contraindront les équipes Apogée à les saisir au mois de juillet, alors qu'elles comptent certainement d'autres projets à mettre en œuvre.

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, confirme que certains retards peuvent intervenir. Le vote de certaines modifications ce jour est également dû à la nouvelle impossibilité de recourir à une procédure dite accélérée.

## **VII. Maquettes de formations : processus d'instruction, décision, publication**

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, indique qu'une note a été transmise aux membres de la CFVU pour rappeler le processus de modification des maquettes et le fonctionnement de l'instance. L'offre de formation de Paris 1 se compose de diplômes nationaux (mentions de Masters et Licences, déclinés en parcours types) et de DU (non régis par des textes nationaux, ce qui confère davantage de liberté à l'université).

L'accréditation de l'université porte uniquement sur les diplômes nationaux. Les mentions peuvent évoluer en fonction de changements légers (changements d'intitulés, ajout ou disparition de matières, changements de coefficients, etc.) ou de manière plus lourde, avec l'ajout de parcours types associés à une mention existante. L'établissement est libre de procéder à ces modifications, mais doit en rendre compte au Ministère, notamment à l'occasion de l'accréditation.

En outre, Paris 1 dispose d'une gamme de RCC types, qui se déclinent ensuite à l'intérieur des composantes. Les modifications souhaitées par les composantes sont systématiquement portées devant leur conseil (de composante ou de département...). Elles sont ensuite analysées par la DEVE - Pôle offre formation, afin que leur conformité aux règlements soit vérifiée. Au terme de ce dialogue, les dossiers sont portés à la connaissance du VP CFVU, et pour une partie, présentés à la CFVU et devant le CA, en cas d'impact sur la fiche financière. Après approbation par la CFVU, le fichier Excel présentant la formation modifiée est renvoyé à la composante, et permet l'édition d'un nouveau RCC. Ces RCC sont adoptés à la connaissance des étudiants un mois avant la rentrée universitaire, et intégrés dans le logiciel Apogée par les agents de la DEVE.

Pendant plusieurs années, les modifications mineures portées par les responsables de mention étaient adaptées par une procédure simplifiée, afin que la CFVU puisse se concentrer sur les modifications majeures. La distinction entre les éléments majeurs et mineurs doit donc être définie. Jusqu'à présent, le VP formation faisait passer un grand nombre de modifications légères (changement d'intitulé, de coefficient, affectant des filières spécifiques) par cette procédure dite « simplifiée » qui n'a rien de simple en réalité. Les membres de la CFVU n'ont donc pas été

systematiquement informés des très nombreuses demandes de modifications exprimées. Les éléments de RCC étaient ensuite portés à la connaissance des étudiants par les composantes.

Ainsi, les composantes devront être plus vigilantes sur l'adoption des RCC. Toutefois, en cette fin de contrat quadriennal, le flot de demandes de modifications devrait se tarir. Il sera également nécessaire d'améliorer l'information des étudiants sur les changements de RCC.

**M. Pierre MOLARD** observe que l'arbitrage de la Direction de la Communication (DIRCOM) est attendu pour que les composantes sachent si ces modifications doivent être déposées sur les fiches Ametys ou sur Nuxeo.

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, explique qu'Ametys, qui présente l'offre de formation, puise directement ses informations dans Apogée. Par conséquent, les modifications apportées aux maquettes apparaissent automatiquement dans Ametys. Cependant, cet outil semble peu ergonomique, et donc difficilement accessible.

**M. Noé TAIEB** rappelle que Paris 1 compte 900 formations, donc autant de maquettes, ce qui engendre un nombre potentiel de modifications considérable. Il salue donc le travail réalisé par les services et les VP CFVU pour suivre ces changements. Néanmoins, le rôle des élus étudiants est également de signaler le manque de rigueur de certains processus, ou leur non-conformité.

Le fondement de la CFVU se trouve à l'article L. 712-10 D du *Code de l'Éducation*, et à l'article 13 de l'arrêté du 30 juillet 2018. L'instance compte également l'obligation de publier les modifications des RCC et de maquettes un mois avant le début de l'année universitaire (L613-1 du *Code de l'Éducation*).

La CFVU se confrontait à un problème d'incompétence juridique, qui a été corrigé par l'introduction de la nécessité de lui soumettre tout changement concernant les coefficients ou les RCC. Elle rencontrait également des difficultés concernant la notification des modifications qui n'étaient pas publiées, ou intervenaient moins d'un mois avant le début de l'année universitaire.

Pour résoudre ces problématiques, l'élu suggère de différencier les modifications majeures et mineures apportées aux maquettes dans leurs présentations. Les modifications n'affectant pas le calcul des moyennes des étudiants pourraient faire l'objet d'un récapitulatif sommaire, à la manière des comptes-rendus de FSDIE présentés à chaque réunion. Il invite également la présidence à davantage publier les notifications de modifications.

Par ailleurs, le système proposé par Nuxeo pour accéder aux dernières versions des arrêtés de nomination des jurys pourrait être utilisé pour permettre à chacun de s'assurer que les maquettes en ligne correspondent bien à la dernière version adoptée. Il suffirait ensuite d'adresser par mail ou par l'extranet le lien vers Nuxeo aux étudiants.

Enfin, le site Ametys présente les ECTS, mais pas les coefficients associés aux matières.

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, explique que les arrêtés de Licence et de Master indiquent que les diplômes constituent une succession d'UE capitalisables, éventuellement regroupées en blocs de compétences. Les notions de « matière » et de « composantes » en sont absentes. Ainsi, le cadre réglementaire et les pratiques d'autres universités démontrent qu'une certaine latitude peut intervenir dans l'interprétation du RCC.

En outre, le rapport du HCERES de 2018 relevait que les débats en CFVU s'avéraient parfois longs en raison de l'examen de tous les éléments par l'instance.

**Mme Christine NEAU-LEDUC**, *Présidente de l'Université*, ajoute que la coexistence de deux logiciels (Apogée et Amétys) complique la publication des modifications, et conduit à diffuser

différemment ces informations selon que les anciennes maquettes soient présentes dans d'anciennes parties du site, dans les parties refaites ou sur les sites des UFR. Un travail d'harmonisation et de réfection de ces outils est mené par la Direction de la Communication, la DEVE, les services et les UFR.

Concernant les prérogatives de la CFVU, la procédure simplifiée est utilisée depuis une dizaine d'années par l'université. Néanmoins, les services ont été submergés par le nombre de demandes de modifications qui leur ont été adressées après la crise sanitaire et en vue de la nouvelle accréditation. La procédure simplifiée a donc permis de répondre à certaines demandes mineures et de fluidifier l'activité du service. Toutefois, cette procédure pourrait également avoir empiété sur les demandes qui relèvent des pouvoirs exclusifs de la CFVU. L'université a donc décidé que toutes les modifications qui concernent les ECTS ou les coefficients seraient dorénavant présentées en CFVU. Cependant, le nombre de demandes doit diminuer, notamment pour permettre l'élaboration de la nouvelle offre de formation.

Enfin, l'université a travaillé sur la question de l'authentification et la protection des signatures. Seul un tampon figure sur les arrêtés de jurys disponibles en ligne. Les arrêtés signés par la présidente sont à la disposition de toute personne les demandant.

**M. Noé TAIEB** revient sur les problèmes de diffusion des maquettes, et précise que les difficultés proviennent parfois d'un problème de communication entre les services des dernières versions modifiées, notamment si ces modifications n'ont pas été adoptées par l'instance. Un étudiant a demandé l'accès à la maquette de son Master, et s'est vu présenter une version obsolète.

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, répond que cette erreur provient d'un oubli de modifier l'un des deux feuillets du fichier Excel concerné. Toutefois, elle souligne l'absence d'outil adapté au dialogue avec les composantes. Un Amétys phase 2 devrait être déployé ultérieurement pour améliorer la conformité et la communication.

**M. Noé TAIEB** confirme que la question des outils est fondamentale. Toutefois, ce type de problème date de plusieurs années. En outre, la question de la correction des erreurs ne change en rien celle de la publication et de la communication des versions modifiées.

**Mme Christine NEAU-LEDUC**, *Présidente de l'Université*, précise que le lancement de nouveaux outils prend un temps considérable, mais permet de faciliter le travail des personnes et évite certaines erreurs. Un logiciel a ainsi été déployé pour les arrêtés de jurys, et un outil se trouve à l'étude sur l'e-convention. Une réflexion doit également être initiée concernant l'accumulation des demandes de modifications.

*M. Antoine SCOTTO D'ABUSCO et Mme Irène POLITIS quittent la séance à 12 heures 35.*

### III. Bonification

#### ❖ Présentation des ateliers culturels (Pôle Vie étudiante)

**Mme Raphaëlle LAIGNOUX**, *Vice-Présidente CFVU*, rappelle que les maquettes de la L1 au M1 comprennent un bonus « culture », qui concerne des ateliers artistiques, financés par la CVEC.

**Mme Tiffany AUDOUX** présente le Pôle étudiant, et précise que la partie Culture comprend différents domaines, dont des ateliers culturels. Quatre nouveaux ateliers devraient ouvrir à la rentrée prochaine :

- photographie niveau 2, à la demande des étudiants,
- apprentissage de la langue des signes française,

- atelier avec l'Opéra de Paris,
- un deuxième atelier d'écriture (avec un intervenant différent du premier).

Une séance de pré-rentree est organisée par Zoom, puis mise en ligne pour que les étudiants indisponibles puissent la visionner ultérieurement. Une application Réserve-culture a été mise en œuvre pour faciliter les inscriptions (les ateliers sont complets après une minute d'ouverture des inscriptions sur la plateforme). Les ateliers ont également été intégrés aux emplois du temps. Ce système semble convenir aux étudiants et facile d'utilisation.

Le nombre d'étudiants inscrits croît également depuis 2019-2020. Le budget de ces ateliers relève de la CVEC, et s'établissait à 56 000 euros pour l'année 2021-2022. L'ouverture des quatre ateliers devrait porter ce budget à 64 000 euros à la rentrée prochaine.

**Mme Tiphaine MASSON** indique que trois ateliers seront modifiés à la rentrée 2023 :

- les ateliers RadioCampus et Découverte du monde arabe accueilleront plus d'étudiants,
- le premier atelier de photographie sera rendu bonifiant.

**Mme Raphaëlle LAIGNOUX**, *Vice-Présidente CFVU*, explique qu'un temps d'exercice est laissé avant de conférer le caractère bonifiant à un atelier.

Par ailleurs, Paris 1 ne dispose pas d'un service culturel. Le Pôle de la Vie étudiante compte donc la mission de rendre plus accessibles les pratiques culturelles et la culture (billets à prix réduit...). Les ateliers semblent rencontrer un franc succès auprès des étudiants, ce qui incite à les développer.

**M. Marc Arthur DIAYE** s'inquiète de la manière dont les étudiants sont informés de ces initiatives, et du nombre de places de l'atelier Opéra.

**Mme Tiffany AUDOUX** répond que les informations sont diffusées sur internet, sur les écrans de l'établissement, sur les réseaux sociaux et sur les EPI de rentrée. Les étudiants reçoivent aussi des mails d'information.

**Mme Tiphaine MASSON** ajoute que l'atelier Opéra comptera 26 étudiants.

**Mme Ai-Thu DANG** demande pourquoi aucune offre culturelle n'est proposée aux enseignants.

**Mme Christine NEAU-LEDUC**, *Présidente de l'Université*, répond qu'une offre limitée est proposée aux personnels, mais devrait être développée dans les prochaines années, notamment au travers de la mise en œuvre du CSA. Les personnels peuvent se renseigner auprès du Pôle Qualité de vie au travail de la DRH (Clément HUSSON).

**M. Michel KRYZANIAK** explique qu'une billetterie préférentielle était proposée aux étudiants et aux personnels quelques années en arrière, puis a disparu. Toutefois, le service de Clément HUSSON continue de relayer les informations concernant différentes initiatives culturelles (atelier de dessin modèle vivant, concert des Chœurs de Paris 1...).

**Mme Ai-Thu DANG** signale que sa feuille de service est bloquée depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, parce que le service ignore comment imputer le bonus engagement.

**Mme Tiffany AUDOUX** assure que ce problème sera résolu cette semaine.

## ❖ Bonus Transition Ecologique, Changement climatique, Développement durable

**Mme Ariane DUPONT-KIEFFER** présente la création du bonus Développement durable, qui fait suite à la publication du rapport Jouzel sur la nécessité de transmettre les connaissances notamment sur le développement durable, la transition écologique et la transition énergétique. Les problématiques à aborder peuvent être traduites en compétences, notamment :

- appréhender les équilibres et les limites du monde,
- saisir les ordres de grandeur,
- éveiller l'esprit critique sur les données diffusées,
- co-construire des diagnostics et des solutions,
- agir en responsabilité.

Un projet de loi — dont le vote a été retardé en attendant la publication du rapport Jouzel — prévoit que la formation des étudiants à ces problématiques soit mise en œuvre sous trois à cinq ans, avec trois ECTS en Licence. L'université a donc commencé à recenser les formations portant sur le développement durable au niveau Master. Toutefois, de nouvelles formations devront être créées en Licence.

En attendant ces formations, le bonus Développement durable pourrait être ouvert à toutes les Licences (L1-L2-L3). Ce bonus compte une capacité de 100 étudiants, et poursuit un double objectif :

- proposer aux étudiants une approche pluridisciplinaire d'une thématique (eau, ville...),
- engager un dialogue entre les étudiants de licences et les enseignants.

Ce bonus comprendra trois modalités :

- des conférences, données par les chercheurs de Paris 1, d'Una Europa ou d'autres universités,
- des ateliers (Fresque du numérique, Fresque de la proximité, ruche, cuisine ou vêtement durables...),
- des ressources en ligne sur l'EPI ou l'UVED (pour les sciences dures), des Mooc et Moots.

Toutes les conférences seront enregistrées pour permettre aux étudiants d'y assister. Une rencontre en présentiel sera organisée pour exposer aux étudiants les modalités d'évaluation (préparation d'un PowerPoint ou d'un format affiche par groupes de trois sur une thématique précise du thème général).

Trois autres expérimentations seront présentées ultérieurement à l'instance sur le Développement durable. Ces initiatives devront faire l'objet d'un suivi, notamment pour alimenter par la suite les débats sur les manières de transmettre des connaissances dans ce domaine.

Enfin, ce bonus sera financé par le DSG (Dialogue stratégique de gestion), et représentera deux fois trois heures par semestre. Le coût comprend donc 18 HETD, ainsi que des heures de correction des PowerPoint et le coût des fresques du numérique (deux fois 900 euros).

**Mme Raphaëlle LAIGNOUX**, *Vice-Présidente CFVU*, estime que cette initiative adopte un angle de vue original sur le Développement durable, et sera spécifique à Paris 1.

**Mme Ariane DUPONT-KIEFFER** ajoute que Paris 1 participera aux événements de la COP27 sur le Développement durable, afin de démontrer que les sciences humaines doivent participer aux débats et nuancer l'approche positiviste.

**M. Esteban BOUGEARD**, *Vice-Président CFVU*, remercie Mme Ariane DUPONT-KIEFFER pour cette initiative, qui répond à une forte demande des étudiants.

**Mme Ariane DUPONT-KIEFFER** ajoute que ce bonus a été construit avec certaines associations étudiantes.

***La création du bonus Transition Ecologique, Changement climatique, Développement durable est approuvée à l'unanimité.***

## **IX. FSDIE : Aides sociales, Aide à projets, CVEC**

**Mme Raphaëlle LAIGNOUX**, *Vice-Présidente CFVU*, présente les relevés de proposition.

La sixième commission FSDIE Aides sociales de l'année s'est déroulée le 20 juin, et a examiné 40 dossiers. 35 aides ont été octroyées, pour un total de 33 210 euros, soit 940 euros par aide en moyenne.

***Le relevé de proposition FSDIE Aides sociales est approuvé à l'unanimité.***

La cinquième commission FSDIE Aide à projet de l'année s'est tenue le 27 juin, et a retenu 17 projets, pour un financement global de 33 989 euros. Trois de ces projets portent sur la création de revues papier (philosophie, cinéma et relations internationales). Un projet concerne le financement d'un festival documentaire « Territoire en image » (25<sup>e</sup> année). Enfin, un projet vise à la création d'un jardin potager à Tolbiac (sur les toits-terrasses et la parcelle jouxtant le bâtiment).

***Le relevé de proposition FSDIE Aide à projet est approuvé à l'unanimité.***

La quatrième commission (sur projet) CVEC de l'année a eu lieu le 14 juin. Ce rythme de quatre commissions par an devrait être reconduit en 2022-2023. La commission a approuvé le financement de 19 projets, pour un total de 168 225 euros, dont un projet de sophrologie, des subventions accordées à l'association sportive de Paris 1, et un soutien apporté à la *Sorbonne Art Gallery*.

***Le relevé de la CVEC est approuvé à l'unanimité.***

## **X. Fonctions ouvrant droit à PRP 2021-2022**

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, indique que jusqu'à cette année, la CFVU était compétente pour définir les fonctions éligibles aux primes de responsabilité pédagogique. Ce dispositif sera remplacé à compter de 2022-2023 par le RIPEC (régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs). L'instance doit donc définir la liste des fonctions qui ouvrent droit à des PRP pour cette fin d'année, puis identifier les personnes éligibles (vote en commission restreinte). Les sommes totales (11 000 heures, soit environ 400 000 euros) ont été réparties entre les composantes, qui sont libres ensuite d'appliquer leur politique à leur convenance.

**Mme Ai-Thu DANG** estime qu'à l'avenir, un minimum de cadrage devra être donné, parce que les pratiques varient fortement entre les UFR. Elle demande également aux VP de rappeler aux UFR la non-fongibilité des crédits. Certaines anomalies apparaissent sur le tableau, et mériteraient

davantage d'attention. Par exemple, une composante prévoit qu'une prime soit accordée à un Directeur, alors que les Directeurs disposent d'une enveloppe spécifique.

**M. Jérôme GLACHANT**, *Vice-Président CFVU*, répond que l'attribution des primes aux personnes sera abordée en configuration restreinte de la CFVU, et permettra éventuellement de comprendre ces répartitions.

**Mme Raphaëlle LAIGNOUX**, *Vice-Présidente CFVU*, suggère de réaliser un bilan des pratiques et de l'utilisation des différentes enveloppes à l'occasion de l'accréditation.

**M. Pierre MOLARD** ajoute que l'attribution de l'enveloppe liée à Parcoursup ne tient pas compte du type d'évaluation (quantitative ou qualitative) effectué par les UFR.

**Mme Raphaëlle LAIGNOUX**, *Vice-Présidente CFVU*, confirme que certaines décisions semblent incompréhensibles (enveloppes importantes attribuées à Parcoursup dans des disciplines qui manquent d'heures pour les TD...).

***Le tableau des fonctions ouvrant droit à la PRP est approuvé par 20 voix favorables et 4 abstentions.***

## **XI. Questions diverses**

*Sans objet.*



**Fin de la séance à 13 heures 35**